



## VILLE DE SAINTE-ADÈLE

### AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

#### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2017, adoptait le règlement suivant :

**« RÈGLEMENT 1245 décrétant un emprunt de 196 000 \$ pour la réalisation de travaux de pavage d'une partie de la rue du Bourg-du-Lac, incluant les frais inhérents, les taxes, les imprévus et les frais de financement et autorisant un une dépense pour un montant ne devant pas excéder 196 000 \$ »**

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement numéro 1245, le 20 juillet 2017.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: [ville.sainte-adele.qc.ca](http://ville.sainte-adele.qc.ca), sous l'onglet « Publications ».

**DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 26 juillet 2017.**

Le greffier adjoint

(s) Yan Senneville

Yan Senneville, OMA